



Conseil de sécurité

Soixante-cinquième année

6340^e séance

Mardi 15 juin 2010, à 10 h 20

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Heller	(Mexique)
<i>Membres :</i>	Autriche	M. Mayr-Harting
	Bosnie-Herzégovine	M. Barbalić
	Brésil	M. Moretti
	Chine	M. Wang Min
	États-Unis d'Amérique	M. Wolff
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Araud
	Gabon	M. MOUNGARA MOUSSOTSI
	Japon	M. Okuda
	Liban	M. Salam
	Nigéria	M. Lolo
	Ouganda	M. Rugunda
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . .	Sir Mark Lyall Grant
	Turquie	M. Apakan

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.

10-40545 (F)



Merci de recycler 

La séance est ouverte à 10 h 20.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le Président (*parle en espagnol*) : Conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. Robert Serry, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général.

Il en est ainsi décidé.

J'invite M. Serry à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra un exposé de M. Robert Serry, à qui je donne maintenant la parole.

M. Serry (*parle en anglais*) : J'informe tout d'abord le Conseil que cet exposé sera axé principalement sur l'évolution de la situation à Gaza; le Secrétariat rendra pleinement compte des autres faits nouveaux dans le cadre de l'exposé qui sera présenté le mois prochain.

Suite à la déclaration du Président du Conseil de sécurité datée du 1^{er} juin 2010 concernant l'incident relatif à la flottille survenu le 31 mai (S/PRST/2010/9), le Secrétaire général et moi nous sommes activement employés à faire face aux conséquences immédiates de cette tragédie, et nous réitérons nos appels en faveur d'une approche fondamentalement différente de la situation à Gaza tout en soulignant que l'ONU appuie tous les efforts déployés pour maintenir et promouvoir le processus politique dans son ensemble. Le Secrétaire général est en contact avec un certain nombre de dirigeants régionaux et mondiaux, et j'ai été actif sur le terrain, travaillant notamment avec les parties et avec mes collègues du Quatuor.

Je réitère les regrets du Secrétaire général pour les pertes en vies humaines et les blessures provoquées

par l'emploi de la force durant l'opération militaire israélienne, ainsi que sa condamnation de ces actes qui auraient fait neuf morts et au moins 30 blessés parmi les civils, ainsi que sept blessés parmi les soldats des Forces de défense israéliennes (FDI).

Au 2 juin, 682 détenus civils avaient été rapatriés. Entre le 1^{er} et le 3 juin, cinq ressortissants israéliens en détention ont été interrogés avant de bénéficier d'une libération conditionnelle. Les navires sont toujours dans des ports israéliens. Le 5 juin, alors qu'il se dirigeait vers Gaza, un autre vaisseau, le *Rachel Corrie*, a été intercepté par les forces navales israéliennes sans aucun incident et a été redirigé avec ses passagers et sa cargaison vers le port israélien d'Ashdod. Des informations continuent de faire état de l'intention d'envoyer d'autres navires de plusieurs endroits pour tenter d'atteindre Gaza. Je réitère les observations faites plus tôt par le Secrétaire général, à savoir que toutes les parties doivent agir de manière responsable et prudente afin d'éviter tout nouvel incident.

Dans sa déclaration présidentielle en date du 1^{er} juin (S/PRST/2010/9), le Conseil demandait qu'il soit procédé à une enquête prompte, impartiale, crédible et transparente, dans le respect des normes internationales. Le Secrétaire général a tenu des consultations avec les membres permanents du Conseil de sécurité et avec nombre d'autres parties concernées sur les modalités à suivre pour répondre à l'appel du Conseil. C'est pourquoi il a proposé de créer un groupe international placé sous l'égide d'une partie tierce considérée comme impartiale et dont la Turquie et Israël seraient des membres actifs. Il en a informé les dirigeants turcs et israéliens.

Le 14 juin, le Premier Ministre israélien a annoncé la formation d'une commission publique – chargée d'examiner l'incident relatif à la flottille – composée de trois membres israéliens et de deux personnalités internationales qui y participeront en qualité d'observateurs. Le Secrétaire général a pris note de l'annonce faite par Israël reconnaissant l'importance d'une enquête israélienne approfondie, qui correspondrait aux propositions mêmes du Secrétaire général relatives à la création d'un groupe international. Ces deux éléments conjugués répondraient pleinement aux attentes de la communauté internationale concernant une enquête crédible et impartiale. La proposition du Secrétaire général n'est pas incompatible avec une enquête

nationale; en fait, les deux démarches se complètent, et, par conséquent, sa proposition est toujours d'actualité.

Conformément au souhait du Conseil que la cargaison atteigne sa destination, comme cela a été dit dans la déclaration présidentielle du 1^{er} juin, et après consultation avec les parties concernées, je tiens à annoncer que l'ONU est prête à accepter cette responsabilité à titre exceptionnel. L'ONU a obtenu l'accord des propriétaires de l'ensemble de la cargaison des trois vaisseaux immatriculés en Turquie pour en prendre possession, en assumer la responsabilité et en assurer la distribution opportune à Gaza à des fins humanitaires, comme cela a été déterminé par l'ONU. Le Gouvernement israélien a accepté de remettre l'ensemble de la cargaison à l'ONU à Gaza, étant encore une fois entendu que c'est à l'ONU d'en déterminer l'utilisation humanitaire appropriée à Gaza. Nous avons des raisons de croire que les autorités de facto à Gaza respecteront l'indépendance de la programmation de l'ONU en la matière. Je salue le rôle constructif joué par le Gouvernement turc pour faciliter ce processus.

Nous commencerons à opérationnaliser cet accord le plus tôt possible en maintenant des contacts étroits et une totale transparence. Il est essentiel que toutes les parties respectent l'indépendance de l'ONU dans cette tâche. Il est tout aussi important de souligner que les quantités d'articles se trouvant sur les navires en question, qui comprennent des fournitures médicales et des matériaux de construction, sont relativement modestes par rapport aux besoins à Gaza.

Ce sont ces besoins qui doivent retenir l'attention du Conseil et le pousser à prendre des mesures immédiates. La crise relative à la flottille est le dernier symptôme d'une politique vouée à l'échec. Comme le Secrétaire général l'a dit à plusieurs reprises, la situation à Gaza est intenable et la politique actuelle est inacceptable et contreproductive, et elle nécessite une stratégie différente et plus positive. Le bouclage et le blocus de la bande de Gaza doivent cesser.

Il existe désormais un consensus international opportun à propos de Gaza. Il a été pleinement convenu par le Quatuor que cette situation doit faire l'objet d'un changement fondamental. À cette fin, les représentants principaux des membres du Quatuor ont engagé des pourparlers avec les dirigeants israéliens, et le représentant du Quatuor, M. Blair, a eu plusieurs réunions avec le Gouvernement. J'ai été informé

qu'Israël est en train de revoir sa politique concernant Gaza. Je crois qu'il est essentiel que cela aboutisse à la fin des mesures qui punissent la population civile. Il importe que les mesures prises par toutes les parties s'inscrivent dans la stratégie générale de mise en œuvre de la résolution 1860 (2009) sous tous ses aspects.

Le principe de base qui doit guider la politique concernant Gaza est clair. Tout doit pouvoir entrer à Gaza à moins qu'il n'y ait des raisons de sécurité légitimes et précises. Israël doit donc abandonner la politique actuelle, qui autorise l'entrée à Gaza de 116 produits seulement, en faveur d'une politique autorisant l'entrée à Gaza de tous les biens et de tous les matériaux à moins que des raisons de sécurité légitimes ne s'y opposent. Même dans de tels cas, les accords existant entre Israël et l'ONU, qui ont permis récemment le lancement de projets de construction, montrent que même les « biens à double usage » peuvent entrer dans Gaza et être utilisés à des fins civiles.

Israël devrait donc faciliter et accélérer les projets de l'ONU sur une grande échelle, en particulier dans les domaines de l'eau et de l'assainissement, de l'énergie, de l'éducation et de la santé. Dans l'exposé que j'ai fait au Conseil de sécurité le mois dernier (voir S/PV.6315), j'ai souligné l'immensité des besoins dans ces secteurs en raison de l'effondrement d'une nappe phréatique, de l'augmentation de la population scolaire et des pressions qui pèsent sur le système de santé publique, ainsi que des besoins urgents en pièces détachées pour la centrale et le réseau électriques. D'autres projets de développement essentiels devraient également être approuvés pour les mêmes raisons, afin de répondre aux besoins d'une population croissante, dont la moitié a moins de 18 ans. En outre, nous espérons vivement que les exportations seront désormais facilitées à l'échelle voulue, et que les catégories de personnes autorisées à entrer dans Gaza et à en sortir seront considérablement élargies.

Pour mettre en œuvre ces mesures, il sera indispensable d'accroître les capacités des points de passage entre Israël et Gaza. Il faudrait prendre des mesures concrètes à cet égard afin de remettre en place le cadre de l'Accord réglant les déplacements et le passage, y compris la présence appropriée de l'Autorité palestinienne aux points de passage. Un changement fondamental de politique favoriserait la modération à Gaza tout en faisant en sorte que la population civile ne

dépende plus d'une économie illicite qui renforce le pouvoir d'action des contrebandiers et des militants.

Cela permettrait également de répondre aux besoins non satisfaits de Gaza, ce que quelques statistiques peuvent facilement illustrer. En raison de l'effondrement de l'économie et des niveaux croissants de pauvreté, 61 % des foyers de Gaza vivent dans l'insécurité alimentaire et 80 % de la population reçoit de l'aide humanitaire, essentiellement sous forme de denrées alimentaires et d'argent. Au moins 70 % des industries sont totalement fermées et celles qui restent fonctionnent au ralenti. D'après une enquête menée par le Programme des Nations Unies pour le développement, trois quarts des dommages causés par l'opération « Plomb durci » – y compris les dégâts infligés aux maisons, aux écoles et aux hôpitaux – n'ont été ni réparés ni reconstruits. La production d'électricité de la centrale de Gaza est aujourd'hui à 38 % de sa capacité, en conséquence de quoi la population de Gaza subit des délestages quotidiens qui durent de huit à 12 heures.

Entre le 16 mai et le 13 juin, chaque semaine, une moyenne de 566 camions par semaine sont entrés dans Gaza, soit 6 % de moins par rapport à la période précédente. Ces camions transportaient notamment des matériaux de construction pour le programme de l'ONU qui a été approuvé et qui a commencé, ainsi que pour un projet français de remise en état d'un hôpital à Gaza. Entre les 15 et 20 mai, le point de passage de Rafah avec l'Égypte a été ouvert exceptionnellement pendant six jours, facilitant l'entrée et la sortie de milliers d'habitants de Gaza à des fins humanitaires. Depuis le 2 juin, les autorités égyptiennes ont ouvert le point de passage de Rafah pour les piétons qui se rendent à Gaza ou qui en sortent; le premier jour, quelque 5 000 Gazaouis se sont rués sur Rafah. L'Égypte a détruit plusieurs tunnels de contrebande et continue de prendre des mesures préventives, installant notamment des plaques d'acier le long de sa frontière avec Gaza. Au cours de la période considérée, huit personnes ont été tuées et 14 blessées dans des incidents liés aux tunnels.

Le 25 juin, le caporal israélien Gilad Shalit aura été en captivité depuis quatre ans. Nous demandons à ses ravisseurs d'autoriser d'urgence une partie tierce à avoir accès à lui, et de le libérer immédiatement. Nous notons également que plus de 9 000 Palestiniens sont détenus dans les prisons israéliennes, dont des femmes et des enfants, et que des personnes sont détenues sans avoir fait l'objet d'un chef d'accusation. Nous

engageons vivement les parties à parvenir à un accord sur l'échange de prisonniers et exhortons Israël à remettre d'autres prisonniers palestiniens à l'Autorité palestinienne.

Depuis l'incident de la flottille, les autorités de facto ont maintenu un calme relatif avec Israël. Néanmoins, des groupes de militants ont tiré à l'aveuglette 29 roquettes sur le sud d'Israël pendant la période considérée, ne faisant aucune victime. Les FDI ont procédé à 10 incursions et 12 attaques aériennes, tuant 13 Palestiniens, tous des militants présumés, et blessant 44 personnes, dont 40 civils, y compris six femmes et sept enfants. Nous continuons de condamner les tirs de roquettes qui visent aveuglement des civils, et le recours à la force militaire disproportionnée, qui met en danger la population civile. Nous appelons au calme et au plein respect du droit international humanitaire par toutes les parties. Nous avons également indiqué directement et sans équivoque aux interlocuteurs à Gaza que, tout comme nous appelons instamment Israël à modifier profondément sa politique aux points de passage, nous attendons un changement radical de la politique du Hamas, en particulier avec la déclaration d'un cessez-le-feu prolongé et des mesures pour empêcher toute forme de violence contre Israël.

Pendant la période à l'examen, on a assisté à une série inquiétante d'attaques contre des organisations internationales et de la société civile à Gaza. Le Secrétaire général a condamné l'acte de vandalisme préoccupant commis le 23 mai contre un camp de vacances de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) à l'intention des enfants de Gaza, qui s'est accompagné de menaces contre la sécurité du personnel de l'ONU. Je suis néanmoins heureux d'indiquer que les jeux d'été de l'UNRWA, qui offriront à 250 000 enfants des distractions bien méritées et un moment d'évasion loin des difficultés quotidiennes de la bande de Gaza, se déroulent avec succès sur 144 sites, depuis le 12 juin.

Début juin, les forces de sécurité du Hamas ont fait irruption dans les bureaux de plusieurs organisations non gouvernementales (ONG), y compris des partenaires de l'ONU, à Gaza et Rafah, ordonnant leur fermeture et la confiscation de leur matériel. Dans une déclaration prononcée le 3 juin, j'ai appelé à ce que cessent ces actes répréhensibles et inacceptables, dont les Palestiniens sont les seules victimes. L'ONU continuera de s'acquitter pleinement de ses

responsabilités envers la population civile de Gaza, et de travailler activement avec les ONG partenaires.

Malgré la poursuite des efforts pour promouvoir un dialogue interne entre responsables palestiniens, le Hamas continue de rejeter la proposition de réconciliation palestinienne, avancée sous la médiation de l'Égypte. Aucun progrès n'a donc été accompli dans les efforts pour réunir Gaza et la Cisjordanie, sous l'égide de l'Autorité palestinienne légitime. Je souligne ici que l'unité palestinienne est une composante essentielle pour trouver une solution durable à la crise à Gaza. La nécessité de mesures tangibles en vue de la réconciliation entre Palestiniens est stipulée dans la résolution 1860 (2009).

Je note que, le 13 juin, le Secrétaire général de la Ligue des États arabes s'est rendu dans la bande de Gaza, exhortant à la levée du blocus de Gaza et à la réconciliation palestinienne pour faire progresser les aspirations palestiniennes légitimes à la création d'un État palestinien indépendant, dans le cadre de la solution des deux États.

J'ai longuement parlé de Gaza et je vais maintenant aborder brièvement d'autres questions, en attendant qu'un exposé plus détaillé ne soit fait le mois prochain. Le Quatuor estime qu'il est essentiel de poursuivre les pourparlers indirects. L'Envoyé spécial, M. Mitchell, a tenu une nouvelle série de pourparlers avec le Président Abbas le 19 mai, puis avec le Premier Ministre Netanyahu le 20 mai et les deux parties ont réaffirmé leur volonté de poursuivre les discussions après l'incident de la flottille. M. Mitchell s'est rendu de nouveau dans la région le mercredi 2 juin, pour une autre série de trois jours de pourparlers qu'il a qualifiés de constructifs et d'approfondis, et il est prévu qu'il retourne dans la région cette semaine.

Je voudrais dire au Conseil à quel point les négociations sont délicates et pressantes. La politique israélienne de retenue en matière de colonies de peuplement expirera dans trois mois, qui est également le délai fixé par la Ligue des États arabes au soutien qu'elle accorde au Président Abbas dans la poursuite des négociations. D'ici là, nous devons avoir fait suffisamment de progrès à la table des négociations et sur le terrain pour que l'on puisse passer à de véritables négociations directes. Autrement, il est difficile d'envisager comment un processus politique pourra se maintenir, et encore moins comment les négociations pourront évoluer, de façon significative et décisive, vers un accord sur les questions

fondamentales liées au conflit, soit, en fin de compte, la seule voie vers la paix.

Les pourparlers indirects doivent être appuyés par des mesures positives sur le terrain, et j'appelle instamment les parties à honorer leurs obligations et à s'abstenir de toute provocation. Cela inclut l'obligation pour Israël de geler toutes les activités de peuplement, y compris la croissance naturelle des colonies, de démanteler les postes avancés mis en place depuis mars 2001, et de rouvrir les institutions palestiniennes à Jérusalem-Est. Côté palestinien, cela implique de lutter contre la violence et le terrorisme et de poursuivre les réformes qui ont enregistré d'importants progrès ces dernières années.

Je souligne, en particulier, la situation délicate qui règne à Jérusalem, où les tensions se sont poursuivies au cours de la période à l'examen. Je souligne également l'importance de maintenir le calme en Cisjordanie, où plusieurs incidents violents inquiétants ont eu lieu, notamment des attaques menées par des colons israéliens contre des Palestiniens et, hier, l'attaque d'une patrouille de police israélienne qui s'est soldée par la mort d'un policier et qui a été condamnée par l'Autorité palestinienne.

La deuxième Conférence palestinienne sur l'investissement s'est tenue les 2 et 3 juin à Bethléem, où près d'un milliard de dollars de promesses d'investissements dans les entreprises palestiniennes a été annoncé. C'est un signe encourageant de la confiance des investisseurs dans les efforts de mise en place des institutions déployés par l'Autorité palestinienne, notamment ceux en faveur de la restructuration de l'économie palestinienne et de la création d'un environnement favorable aux investisseurs. Parallèlement, l'Autorité palestinienne a reçu 491 millions de dollars pour faire face aux dépenses budgétaires récurrentes. Pour garantir la poursuite de l'appui au programme de réforme de l'Autorité palestinienne, un total de 1,2 milliard de dollars de financement extérieur est nécessaire en 2010.

Des Israéliens, des Palestiniens et d'autres membres de la Commission internationale des femmes se sont retrouvés les 1^{er} et 2 juin à Madrid, où les participants se réunissaient pour célébrer le dixième anniversaire de la résolution 1325 (2000) et mettre en lumière le travail qui reste à faire pour en assurer la mise en œuvre. Dans les mois à venir, je travaillerai avec la Commission internationale des femmes et

d'autres groupes pour veiller à ce que les dispositions de la résolution 1325 (2000) et les questions relatives aux droits et à la représentation des femmes progressent dans le cadre de l'effort de paix au Moyen-Orient.

Malheureusement, je ne peux pas donner d'informations concrètes sur la reprise des négociations israélo-syriennes ni sur les dimensions régionales de la paix. La situation dans le Golan syrien occupé reste stable, même si les activités de peuplement se sont poursuivies pendant la période à l'examen. Un incendie s'est déclaré le 26 mai au cours d'un exercice de l'armée israélienne, détruisant près de 5 000 hectares.

Pour ce qui est du Liban, je serai bref, étant donné que le rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 1701 (2006) sera remis au Conseil à la fin du mois. La situation est restée stable au cours du mois écoulé. Les élections municipales ont eu lieu pendant quatre dimanches en mai. Elles se sont déroulées dans une ambiance calme et paisible, à l'exception de Saïda, où il y a eu des blessés mais pas de morts.

Le financement de la reconstruction du camp de réfugiés du camp de Nahr el-Bared demeure une source de grande préoccupation. Il manque actuellement 209 millions de dollars pour reconstruire le camp. L'ONU exhorte la communauté internationale à renouveler son appui financier.

La situation dans la zone d'opérations de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban reste calme. Au cours de la période à l'examen, les violations aériennes de la part d'Israël se sont poursuivies de manière quasi quotidienne, principalement par des avions sans pilote, mais aussi par des avions de chasse.

Le Conseil de sécurité a clairement indiqué, il y a deux semaines, que la situation à Gaza ne saurait se prolonger (voir S/PRST/2010/9), et nous en convenons. Un consensus du Quatuor s'est fait jour à cet égard, de même que sur les changements politiques attendus d'Israël pour mettre fin au régime de bouclage tout en tenant compte de ses préoccupations légitimes en matière de sécurité. Un tel changement sera aussi le catalyseur pour régler les questions plus vastes comme le prévoit la résolution 1860 (2009). Le Secrétaire général est déterminé à faire de cette crise l'occasion d'un changement réel sur le terrain, et il continuera d'œuvrer à cette fin en coopération étroite avec le Quatuor et le Conseil. L'ONU joue déjà un rôle essentiel pour régler les multiples problèmes qui assaillent Gaza et elle est prête à étendre considérablement ses interventions.

Dans le même temps, nous ne devons pas perdre de vue la nécessité de renforcer les pourparlers indirects sur les questions essentielles, et de les étayer par des progrès concrets sur le terrain tant en Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, qu'à Gaza, pour passer aux pourparlers directs le plus tôt possible.

J'appelle les parties à continuer à coopérer à cet égard, et je compte sur l'appui du Conseil pour aider à maintenir un climat propice à la paix.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie M. Serry de son exposé.

Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, j'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 10 h 40.